



Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires
Zwischenstaatliche Organisation für den internationalen Eisenbahnverkehr
Intergovernmental Organisation for International Carriage by Rail

1^{er} Octobre 2015

L'élection du Secrétaire général de l'OTIF sous le signe de la continuité

L'Assemblée générale de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) s'est tenue les mardi 29 et mercredi 30 septembre à Berne, en Suisse. Composée des représentants de 42 États membres sur 49, l'Assemblée générale (AG) se réunit afin notamment d'élire le Secrétaire général pour un mandat de 3 ans.



Mats Andersson



Ce mardi 29 septembre 2015, deux candidats se sont présentés devant l'Assemblée : Mme Leodolter et M. Davenne. À l'issue du vote qui est intervenu le jour même, selon la procédure définie par le règlement intérieur de l'AG, c'est M. Davenne qui a été réélu avec une large majorité des voix à la tête du Secrétariat de l'OTIF.



François Davenne

M. Davenne a été diplômé de l'École nationale supérieure des télécommunications d'Evry en 1988 et de l'École nationale d'administration en 1999. Il a toujours encouragé l'interdisciplinarité comme facteur-clé du succès. Après une expérience dans les télécommunications internationales par satellite, il a travaillé dans le secteur du logement où ses premières missions requéraient de solides compétences en droit et finances.

Après trois années passées au ministère français des transports dans le domaine de la réglementation et de la sécurité ferroviaire, M. Davenne a été élu Secrétaire général de l'OTIF en 2012. À ce poste, il promeut, depuis le 1^{er} janvier 2013, l'interdisciplinarité et la mise en place de partenariats dans le but d'étendre les règles uniformes pour les transports internationaux ferroviaires.

Sa réélection confirme les actions menées depuis 2013 et permet d'inscrire dans la continuité les changements intervenus au sein du Secrétariat.

Enfin, présidée par Mats Andersson, représentant de la Suède, l'Assemblée générale a adopté, avec quelques amendements, les modifications de la Convention relative aux transports internationaux ferroviaires (COTIF) et de ses appendices proposées par le Secrétariat. A également été adopté la stratégie budgétaire du Secrétariat. Ces adoptions feront l'objet de développements ultérieurs dans les prochains bulletin et news.

Contact:

Sarah Pujol

sarah.pujol@otif.org